

L'inscription doit se faire dès votre arrivée dans l'arrondissement ou lors de la campagne d'inscription scolaire l'année des 3 ans de votre enfant.

Différentes manières d'effectuer la démarche d'inscription scolaire :

- **Sur le site internet de la Mairie :**
 - mairie19.paris.fr → rubrique « Education » → « Inscriptions scolaires »
- **Sur rendez-vous au guichet de l'Espace Familles de la Mairie :**
 - Sur le site internet de la Mairie : mairie19.paris.fr → Services → Enfance
 - Par téléphone au 01 44 52 29 19

En cas d'inscription multiple, **réserver un créneau de rendez-vous par enfant**

Transmettre toutes les photocopies des documents suivant :

- **Pièce d'identité** pour chaque détenteur de l'autorité parentale. **Apporter l'original le jour du rendez-vous**
- **Justificatif concernant l'enfant** : livret de famille (pages des enfants et des parents) / copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- **Justificatif de domicile** : Quittance de loyer du bailleur social ou facture de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie ou échéancier de souscription en cours ou dernier avis d'imposition ou bail de location signé avec l'attestation d'assurance habitation en cours de validité ou attestation notariée d'acquisition du logement avec l'attestation d'assurance habitation en cours de validité.

- **Si vous êtes en instance de séparation** : jugement de divorce ou justificatif de procédure en cours faisant état des conditions d'exercice de l'autorité parentale et du lieu de résidence de l'enfant.
- **Si l'enfant est en garde alternée** : accord commun des 2 parents pour le lieu de domicile de l'enfant
- **Si vous êtes hébergé.es par une tierce personne :**
 - Attestation d'hébergement datée de **moins d'un mois** précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et de l'enfant hébergés.
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (cf liste des justificatifs ci-dessus) concernant l'hébergeant
 - Un document administrative de moins de 3 mois au nom de l'hébergé portant l'adresse du domicile de l'hébergeant
- **Si vous êtes hébergé.es dans un centre d'hébergement ou à l'hôtel** : attestation de **moins d'un mois** du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant la date d'arrivée dans la structure et le nom du ou des responsable(s) et de l'enfant hébergés.

L'Espace Familles enregistre la demande et remet aux parents un certificat d'inscription sur lequel figure l'école de secteur.

Vous devez ensuite vous présenter à la direction de l'école de votre secteur pour finaliser l'inscription de votre enfant.